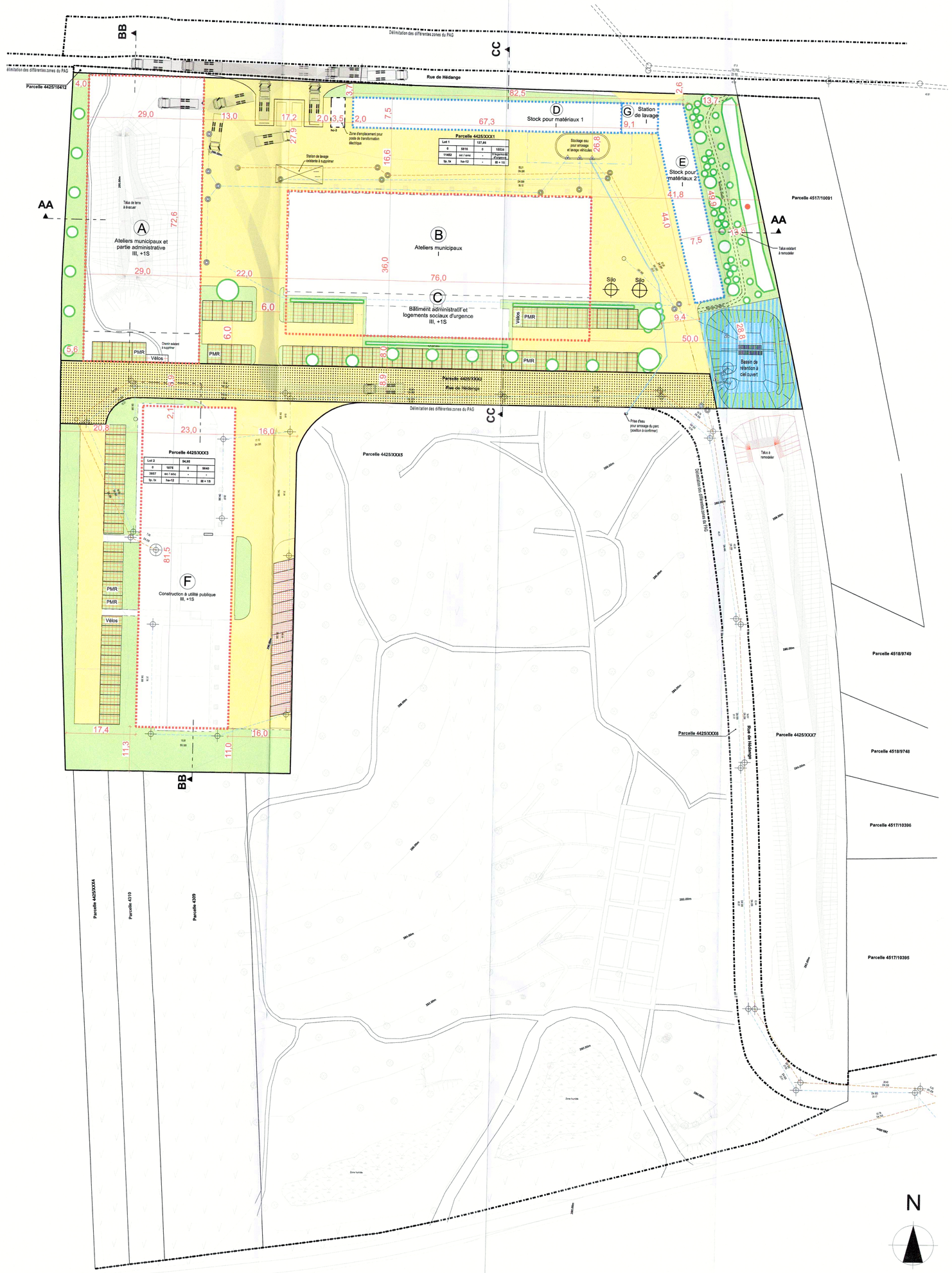

VUE EN PLAN / 1:500

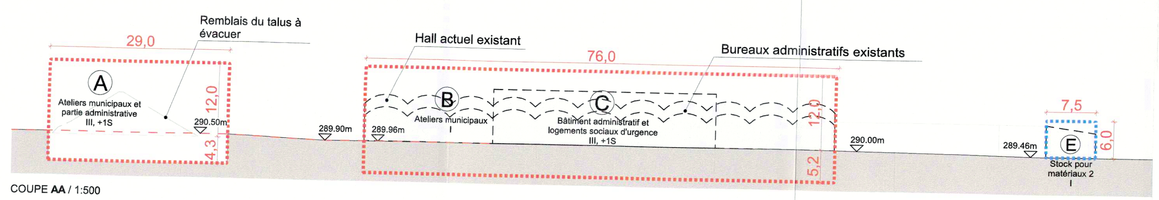

COUPE **AA** / 1:500

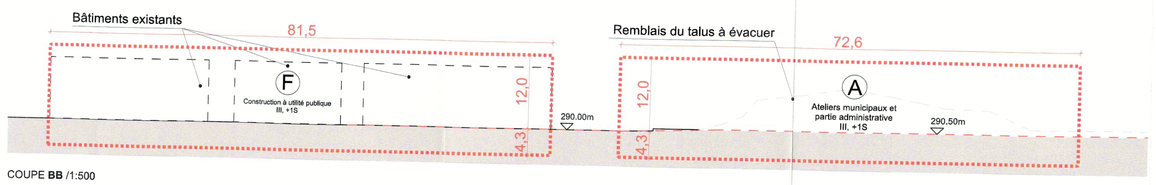

COUPE **BB** /1:500

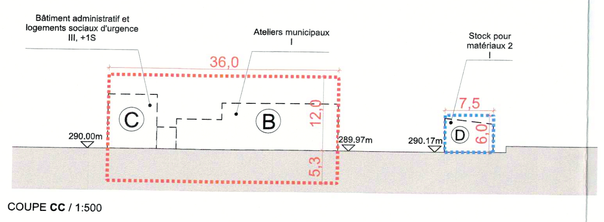

COUPE **CC** / 1:500

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	Nombre de niveaux pleins
+1, 2, ...R	Nombre d'étages en retrait
+1, 2, ...C	Nombre de niveaux sous combles
+1, 2, ...S	Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x	Hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	Hauteur à l'acrotère de x mètres
hf-x	Hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

oc	Constructions en ordre contigu
onc	Constructions en ordre non contigu
x-mi	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mb	x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

tp	Toiture plate
tx (y°/-z°/-)	Toiture à x versants, degré d'inclinaison
———	Orientation du faîte

Servitudes

- *Servitude de type urbanistique*
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp — Espace vert privé
- EVP — Espace vert public
- ADJ — Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / muret à conserver

Légende hors légende type

- *Espace pouvant être dédié au stationnement à revêtement drainant*
- Construction existante à démolir
- Arbre existant à enlever
- fp — Façade principale
- tp — Toiture plate
- tv — Toiture verte
- Borne de recharge pour véhicules électriques
- Zone d'implantation pour infrastructures de stockage des eaux pluviales de toitures
- Amenée d'eau pour arrosage

FOND DE PLAN

Extrait du Plan cadastral © Origine: Administration du cadastre
et de la topographie, Droits réservés à l'Etat
du Grand Duché de Luxembourg

Levé topographique Plan n°.: **12942-04(a) du 28/10/2020**
Origine: **KNEIP Ingénieurs- conseils s.à.r.l.**

Représentation schématique du dégré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier'

LOT / ILOT					
	min.	max.	min.	max.	surface de lot / îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m2]			min.	max.	surface de constructible brute [m2]
surface scellement du sol [m2]	max.			max.	type et nombre de logements
type de toiture			max.		nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur de construction [m]			

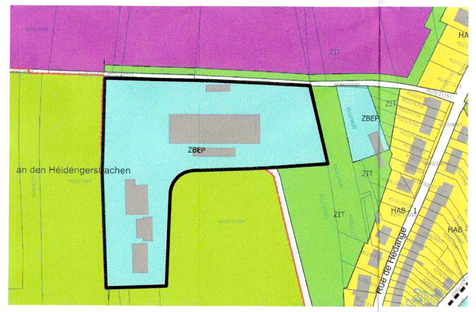

PARTIE GRAPHIQUE DU PAG (EXTRAIT)

Légende

- Périmètre d'agglomération
- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

Zones selon la loi modifiée ACDU 2004, régime 2004

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

Zones d'habitation
- ZH1 Zones d'habitation 1
- voir tableau en bas du plan
- ZH2 Zones d'habitation 2
- voir tableau en bas du plan

Zones mixtes
- Zones mixtes à caractère central
- Zones mixtes à caractère urbain
- Zones de bâtiments et d'équipements publics
- Zones d'activités économiques

Zones industrielles
- Zones industrielles
- Zones spéciales

Zônes destinées à rester libres:
- ZAG Zones agricoles
- Zones forestières
- ZJP Zones de jardins familiaux
- Zones de loisirs sans séjour
- Zones de parc
- Zones d'isolement et de transitions
- ZAD Anciennes exploitations minières à ciel ouvert

Vu et approuvé par le Conseil Communal
Schiffange, le 16 déc. 1964
Le Conseil Communal

Référence: 19/53/1 IOC
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 24/10/21
Le Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Ind.	Date	Objet de la révision	Par	Appr.
A	24/06/2021	Modification suivant l'avis du Ministère de l'Intérieur du 17/06/2021	SP	CR

Projet
PAP pour le Service Technique des Ateliers Municipaux CGDIS

Adresse chantier: Ateliers Municipaux de Schiffange
55, Rue de Hédange L-3841 Schiffange

Maître d'ouvrage: Administration Communale de Schiffange
11, avenue de la libération L-3850 Schiffange

Stade: **PAP**	Référence		Format: A0
Type du document: Partie Graphique	Echelle: 1:500 / s.e.	Date: 19/04/2021	Par: SP
Localisation	Plan N°: 2001-A0-12-0001-A		Indice: **A**

Etabli par
TEAM31 ARCHITECTES
31, rue d'Oradour | L-2266 Luxembourg
T. 25 26 56 | info@team31.lu | www.team31.lu

Plan de principe, sous réserve de la confirmation des limites de parcelles par l'administration du cadastre & topographie.
Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Toutes les dimensions des parties structurelles ou techniques sont à reprendre sur les plans des bureaux d'études. Toutes les cotes sont à contrôler par l'entreprise sur chantier. Toute différence est à signaler à l'architecte.